

[Imprimer](#)[Envoyer par E-Mail](#)[Fermer](#)

Dix ans d'AOC

En 1981, la confrérie du Gruyère était créée, afin d'en défendre ses intérêts et dans l'optique de l'obtention d'une future appellation d'origine contrôlée (AOC). Onze ans plus tard, une charte est signée par cette même confrérie. Elle délimite la production du fromage typique dans les cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel et du Jura, ainsi que dans le Jura bernois. Enfin, le 6 juillet 2001, le Gruyère obtient son AOC de la part des instances fédérales.

Sa production suit désormais scrupuleusement la recette ancestrale et il doit reposer un minimum de cinq mois avant d'être mis sur le marché. Le Gruyère AOC suisse se reconnaît à l'achat grâce à son étiquetage qui contient également le numéro du site de production. Dans le canton de Vaud, outre le Gruyère, les seuls produits à avoir obtenu l'AOC sont le Vacherin Mont d'Or et le fromage d'alpage de l'Etivaz.

La saucisse aux choux ainsi que le saucisson vaudois ont pour leur part une indication géographique protégée (IGP).

Ces mets profitent d'un monopole sur le nom de leur lieu de fabrication. En Suisse, les articles au bénéfice de l'AOC ou de l'IGP profitent du même degré de protection selon la loi.



Les quelque 70 meules de fromage voyageront avec une douzaine de personnes sur *La Vaudoise* entre Vevey et Genève. Les habitants de La Côte auront l'occasion de profiter de la manifestation lors de l'escale rolloise le 14 mai. Archives Tatiana Huf

Pour les dix ans de l'AOC, 70 meules seront transportées de Gruyères à Lyon, avec une étape à Rolle le 14 mai. Comme du XVIe au XVIIIe siècle.

Rolle La route du Gruyère fera son trou sur le port

Quel parcours! Le chemin qu'empruntaient les marchands de Gruyère du XVIe au XVIIIe n'était pas simple, et de loin. Parmi les premiers produits exportés, le fameux fromage était fréquemment transporté en France, et plus particulièrement à Lyon. Pour fêter les dix ans de l'AOC, obtenue en juillet 2001, le voyage du Gruyère sera reproduit par des passionnés. Du 13 au 21 mai, une douzaine de personnes transporteront 70 meules avec les mêmes moyens qu'à l'époque. Partant de la ville de Gruyères, deux convois de chevaux emprunteront des routes différentes, soit par le col de Jaman ou par Bulle et Semsales, pour arriver sur la place du Marché à Vevey. Les meules seront alors mises en barriques et embarquées sur *La Vaudoise*.

Dégustations de fromage et de vin

Le convoi fera ensuite étape à Rolle le samedi 14 mai, vers 16-17 heures. *Le choix de s'arrêter ici s'est imposé de lui-même*, révèle Alain Rochat, préfet de la confrérie vaudoise du Gruyère. *Avec le ponton pour accueillir le bateau, le lieu est idéal.*

Différentes animations sont prévues dans le cadre du passage du convoi à Rolle. Des fondues ainsi que différentes dégustations de fromage et de vin seront proposées sur le port. En cas de mauvais temps, la commune mettra à disposition la salle communale. *Il s'agira d'une très belle manifestation*, se réjouit le syndic Daniel Belotti. *Elle devrait attirer beaucoup de monde. Nous n'avons pas hésité une seconde en recevant cette proposition.* Et d'ajouter: *ce voyage me touche particulièrement car ma mère vient du Pays d'Enhaut, d'une famille de fromagers qui allaient fréquemment vendre leur marchandise à Vevey. Ils se faisaient d'ailleurs parfois voler leurs gains au col de Jaman sur le chemin du retour.*

Après cette étape, l'équipage repartira le lendemain matin sur le lac, jusqu'à Genève, avant de poursuivre son périple pour rejoindre Lyon.

LAURENT MOREL

lmorel@lacote.ch

mmm

[Imprimer](#)[Envoyer par E-Mail](#)[Fermer](#)